

Communauté hospitalière de territoire de Loire-Atlantique



- Centre hospitalier d'Ancenis, Ehpad d'Oudon, centre hospitalier de Candé
- Centre hospitalier de Châteaubriant
- Centre hospitalier de Nozay
- Centre hospitalier de Pouancé
- Centre hospitalier de Clisson
- Centre hospitalier de Corcoué-sur-Logne
- Centre hospitalier universitaire de Nantes
- Centre hospitalier intercommunal du Pays de Retz (Pornic)
- Centre hospitalier de Saint-Nazaire
- Centre hospitalier intercommunal Sèvre et Loire (Vertou, le Loroux-Bottereau)
- Hôpital intercommunal de Guérande

Le projet médical de la CHT a été construit à partir d'une concertation entre tous les établissements publics de santé du territoire de santé 44. Il est basé sur des coopérations et partenariats de longue date et propose de nouveaux projets de coopérations (développement de la télémédecine, temps médicaux partagés permettant d'assurer la présence de spécialistes, filières de prises en charge en psychiatrie, en soins de suite et de réadaptation..., continuité des soins, offre graduée en santé permettant à la fois une offre de proximité et de recours).

La CHT permettra aux établissements publics de santé de coopérer pour offrir une réponse publique aux besoins de santé du territoire en garantissant une offre de soins de proximité et graduée où chaque intervenant joue un rôle défini et qui respecte l'identité de chaque établissement.

- 1 La CHT : les clés pour comprendre p.4
- 2 Pourquoi une CHT sur le territoire
de santé 44 ?..... p.6
- 3 Un projet médical commun p.8
- 4 Le point de vue des acteurs p.11

1

La communauté hospitalière de territoire : les clés pour comprendre

La loi HPST et la communauté hospitalière de territoire

La communauté hospitalière de territoire (CHT) est un outil de coopération proposée par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) qui permet à des établissements publics de santé mettre en œuvre une stratégie commune et de gérer en commun le cas échéant certaines activités et fonctions sur la base de coopérations reposant sur un projet médical commun.

Dans le cadre d'une CHT, les établissements membres conservent leur autonomie juridique et fonctionnelle. Les établissements peuvent décider de mettre commun des activités grâce à des délégations ou des transferts de compétence entre établissements. Un établissement public de santé ne peut appartenir qu'à une seule CHT.

L'adhésion à une CHT appartient à chaque établissement et nécessite une délibération du conseil de surveillance.

Les enjeux pour les établissements publics de santé

La CHT repose sur un projet médical commun qui définit les orientations stratégiques et opérationnelles concernant les prises en charge des patients. La CHT peut être déclinée sous plusieurs formes et doit demeurer un espace de coopération qui évolue en fonction des projets et de la volonté des acteurs concernés.

Le projet médical commun permet de définir les conditions de prises en charge des patients dans le cadre d'une filière coordonnée des établissements publics de santé. Il contribue à améliorer la qualité de la prise en charge, en positionnant clairement les missions et les activités de chaque acteur et en utilisant au mieux leur ressource.

Il permet également d'organiser des parcours de soins complets en couvrant l'ensemble des besoins sanitaires et médico-sociaux.

2

Pourquoi une CHT sur le territoire de santé 44 ?

Le territoire de santé de Loire-Atlantique

Un territoire de santé a été créé spécifiquement sur le département de Loire-Atlantique. Les établissements publics de santé de ce nouveau territoire travaillent depuis de très nombreuses années en complémentarité afin d'assurer une continuité de l'offre publique dans un souci de performance médico-économique.

La Loire-Atlantique : une démographie dynamique

La territoire de santé 44 est marqué par une croissance démographique très soutenue (+ de 15 000 habitants chaque année) plus élevée que la moyenne nationale couplée à un vieillissement de la population (les plus de 60 ans représenteront 29% de la population en 2040 contre 20% à ce jour) mais aussi une moyenne d'âge de 42 ans en 2040 qui fera du département Loire-Atlantique le plus jeune de la région. Enfin, ce territoire se caractérise par des flux touristiques importants ayant un impact sur l'organisation de l'offre de soins (concernant les urgences notamment).

Les objectifs de la communauté hospitalière de territoire

Ces différents éléments ont conduit début 2011 les établissements publics de santé à travailler sur la constitution d'une communauté hospitalière de territoire reposant sur des principes fondateurs communs :

- **promotion d'une offre publique de santé**, pour offrir une réponse publique aux besoins de santé du territoire ;
- **égalité d'accès aux soins de santé** pour tous les patients ;
- **stratégie structurée à partir des filières de prise en charge**, pour offrir au patient une réponse graduée et coordonnée à l'échelle du territoire de santé ;
- **efficience**, pour améliorer la qualité des soins et du système hospitalier public ;
- **coopération, respect des identités et de la plus-value de chacun**, pour une démarche de concertation respectueuse et constructive favorisant le partage.

Le projet médical : une réponse aux besoins de la population

Le projet médical de la communauté hospitalière de territoire s'articule autour d'un ensemble d'orientations stratégiques communes permettant :

- de contribuer à l'atteinte des objectifs arrêtés dans le projet médical commun ;
- de créer des interactions réciproques entre les établissements membres ;
- de positionner chacun des établissements de la CHT en fonction des spécificités de ses missions.

Trois orientations stratégiques seront mises en œuvre :

- proposer une offre de soins pérenne sur le territoire et répondre aux besoins de santé de la population ;
- coordonner et fluidifier le parcours patient ;
- améliorer l'efficacité des établissements en veillant notamment à optimiser l'utilisation des ressources rares.

Les établissements publics de santé ont identifié des enjeux organisationnels pour mieux structurer l'offre de soins et des enjeux de graduation pour améliorer le parcours de soins.

Le projet médical identifie **trois enjeux organisationnels comme des leviers incontournables pour améliorer l'offre de soins.**

– les modes de prise en charge substitutifs à l'hospitalisation conventionnelle :

- la chirurgie ambulatoire ;
- l'hospitalisation à domicile ;
- l'extra hospitalier ;
- l'éducation thérapeutique ;

– l'articulation entre la ville et les urgences,

– la permanence des soins en établissement de santé.

Un projet médical qui renforce les missions des établissements publics de santé du territoire

Le projet médical de la CHT souligne que l'amélioration des parcours de soins passe nécessairement par une graduation de l'offre et une organisation du parcours de soins entre les établissements publics de santé, mais également avec la ville et le médico-social.

Les orientations stratégiques d'une part, et les enjeux organisationnels et de graduation d'autre part, constituent le cadre d'action dans lequel s'inscrivent les filières de prise en charge. Les filières apparaissent en effet comme le support de réflexion le plus à même d'offrir une déclinaison opérationnelle aux orientations stratégiques de la CHT.

Chaque filière comporte ses propres actions répondant à un diagnostic précis des difficultés actuelles et des écarts persistants aux recommandations du SROS III et du projet régional de santé. La troisième partie du projet médical de la CHT s'organise donc autour des parcours des patients et des structures en capacité de les prendre en charge. Elle permet d'envisager les évolutions à apporter en termes de coopération pour une prise en charge graduée, améliorant la qualité et la sécurité des soins.

Centre hospitalier universitaire de Nantes

Suite à la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » en juillet 2009, de nombreux échanges ont été organisés entre les hôpitaux publics du département pour débattre de l'opportunité de la création d'une communauté hospitalière de territoire. Nous nous sommes rencontrés pour réfléchir en quoi la création d'une nouvelle structure pouvait faciliter la prise en charge des patients. Nous avons pris le temps pour que chacun puisse identifier son propre intérêt et rassurer les craintes légitimes que pouvaient nourrir les uns ou les autres sur leur devenir. C'est une démarche que nous avons voulu partager.

Suite à ce travail en commun, un projet médical commun a été élaboré. En effet, la CHT doit permettre de structurer l'offre de soins publique des établissements publics de santé sur le territoire de santé 44. Cette offre pérenne sur le territoire de santé garantira une proximité de l'offre de soins pour les patients en offrant des soins gradués correspondant aux besoins de la population. En fonction des besoins de la population, les patients seront pris en charge dans leur hôpital de proximité ou bien orientés vers un établissement de recours qui dispose de plus de spécialités, comme c'est le cas du CHU de Nantes. Dans ce sens elle conforte les rôles et les missions de chacun des établissements.

Il est essentiel pour le CHU de Nantes de pouvoir travailler en synergie avec tous les établissements de la CHT pour optimiser la permanence et la continuité des soins compte tenu d'enjeux tels que la démographie médicale ou la télémédecine pour lesquels il est nécessaire de développer des coopérations.

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

En intégrant la communauté hospitalière du territoire de Loire-Atlantique, le centre hospitalier de Saint-Nazaire s'engage à mettre en œuvre une stratégie commune d'offre de soins sur la base d'un projet médical partagé.

Pour l'établissement il s'agit tout d'abord de renforcer et formaliser les coopérations déjà existantes avec les hôpitaux qui faisaient partie de l'ancien territoire de santé, à savoir les hôpitaux de Guérande - Le Croisic, de Pornic et de Savenay.

À l'échelle de la métropole Nantes/Saint-Nazaire, la communauté médicale a voulu marquer sa volonté d'amplifier et de mieux partager les collaborations avec le CHU de Nantes pour plus de proximité et de réactivité au service du patient, au service de la qualité de sa prise en charge médicale mais également au service de la maîtrise des dépenses de santé.

Après l'adoption d'un projet médical et la signature de la convention constitutive, le pari à relever est désormais de donner du sens et de la réalité à cette communauté hospitalière de territoire pour l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués, à quelque niveau qu'ils se situent, pour concrètement mutualiser les compétences, renforcer les coopérations entre établissements publics de santé et développer de nouveaux partenariats.

Centre hospitalier d'Ancenis

Positionné entre deux CHU et sur un bassin de population de 80 000 habitants répartis de part et d'autre de la Loire, le centre hospitalier d'Ancenis, organisé en direction commune avec le centre hospitalier de Candé et l'Ehpad d'Oudon, appuie nécessairement son organisation sur des filières organisées autour de partenariats médicaux.

Pour un établissement de proximité comme le centre hospitalier d'Ancenis, l'appartenance à une communauté hospitalière de territoire permet de consolider son offre de soins dans le respect de ces partenariats : consolidation de l'activité chirurgicale, postes médicaux partagés, « universitarisation » des équipes médicales lors de staffs communs, télé-expertise. C'est un moyen d'élargir la pluridisciplinarité pour des soins de proximité.

La communauté hospitalière de territoire doit aussi permettre aux équipes médicales et soignantes de l'établissement de mieux se situer dans ce fonctionnement en filière, de partager des protocoles de prise en charge, d'améliorer les compétences. La qualité et la sécurité des soins donnés doivent en ressortir renforcés.

La communauté hospitalière du territoire de la Loire-Atlantique s'est bâtie sur des préconisations pratiques par filières de prise en charge. Le centre hospitalier d'Ancenis, animateur d'une réflexion sur « prévention et soins d'accompagnement » a par exemple préconisé de développer, avec l'appui du centre de référence en matière de traitement de la douleur sur le département, un protocole commun de prise en charge de l'urgence douloureuse de la personne arrivant aux urgences.

Centre hospitalier de Chateaubriant

L'adhésion du CH de Châteaubriant à la communauté hospitalière du territoire de Loire-Atlantique confirme sa volonté et son engagement de coopération avec les établissements de santé notamment le CHU de Nantes et les CH de Nozay et Pouancé et participe aux objectifs de l'établissement de développer l'activité et l'attractivité du pôle de santé de Choiseul qui draine une population d'environ 80 000 habitants.

Le projet médical commun de la CHT consolide et renforce les coopérations et les partenariats existants.

La création de filières de soins complètes, fédère les établissements qui exercent des activités complémentaires en organisant la proximité dans une démarche de parcours de soins coordonnés et gradués avec un accès aux soins spécialisés et aux techniques innovantes.

L'optimisation de l'utilisation des ressources rares médicales est une orientation stratégique forte du projet médical de territoire. La filière des accidents vasculaires cérébraux en est un exemple avec l'utilisation de la télé-radiologie et de la télé-expertise. Le médecin de l'unité neuro-vasculaire de Nantes fournit à l'établissement de proximité un avis immédiat pour décider de l'indication du traitement ou l'orientation selon l'état de santé du patient vers le centre de recours. Cette organisation mise en place sur Châteaubriant, évite le transport, l'augmentation des délais et garantit le juste soin.

La coopération se traduit également en terme d'attractivité pour les personnels médicaux par le développement de temps partagés et l'ouverture de consultations avancées du CHU de Nantes, au bénéfice des patients.

Centre hospitalier de Nozay

La communauté hospitalière de territoire de Loire-Atlantique est une réponse au maintien de l'offre de soins hospitalière et une condition de pérennité de l'activité sanitaire sur Nozay.

L'adhésion à la CHT s'inscrit dans la continuité des coopérations existantes de longue date entre le centre hospitalier de Nozay et les centres hospitaliers de Châteaubriant et de Pouancé en lien avec l'établissement de recours de Nantes.

Le projet médical commun décliné à partir de filières garantit une égalité d'accès à des soins spécialisés et de qualité pour tous dans une démarche de prise en charge coordonnée et graduée.

La proximité organisée se traduit par une filière soins de suite réadaptation et gériatrique permettant le développement de projets thérapeutiques dans un processus continu et un enchaînement logique des prises en charge, les professionnels utilisant les mêmes outils et les mêmes procédures. Ainsi, après une phase aiguë de la maladie prise en charge dans un établissement de recours, le patient poursuit son hospitalisation dans un établissement de proximité au plus proche de son lieu de vie.

La filière de soins organisée est également un centre de ressources pour les professionnels en termes d'informations, de formations, d'avis, d'expertises.

La CHT facilite les relations entre les professionnels de santé et l'articulation entre les établissements améliorant la fluidité des parcours de soins des patients.

Centre hospitalier de Pouancé

L'adhésion du centre hospitalier de Pouancé à la communauté hospitalière de Loire-Atlantique traduit sa volonté de poursuivre un processus logique d'évolution des coopérations existantes entre les établissements de santé du territoire de Nantes - Châteaubriant.

La communauté hospitalière de territoire conforte l'offre de soins permettant une égalité d'accès pour tous aux meilleurs soins.

La proximité organisée permet à la population d'accéder quel que soit son lieu de vie à des soins de qualité et garantit un parcours de soins gradué et coordonné avec des moyens adaptés à l'état de santé.

La population du canton de Pouancé se caractérise par un taux de population de plus de 60 ans de 32,1 % et par l'absence de transport en commun. La filière soins de suite réadaptation et gériatrique permet à la population d'être soignée au plus proche de son domicile et dans une continuité de prise en charge avec un accès à des soins spécialisés et aux équipes mobile de soins palliatifs et gériatriques.

La CHT s'illustre également par la mise en place de consultations avancées de spécialistes en cardiologie, pneumologie, gastro-entérologie, addictologie, du centre hospitalier de Châteaubriant sur le centre hospitalier de Pouancé, ouvertes aux hospitalisés mais aussi à la population.

La CHT est une réponse pour améliorer l'attractivité du territoire pour la population et pour les professionnels de santé et développer l'accessibilité aux soins.

Centre hospitalier de Clisson

Le bassin de vie Clissonnais, en pleine croissance démographique, accueille : deux lycées, quatre collèges, de nombreuses entreprises (3^e pôle économique du département) et de multiples services. Pour la population, il est important d'identifier les services médicaux qui assurent une permanence et une qualité et l'offre de soins.

L'hôpital Pierre Delaroche s'inscrit pleinement dans cette chaîne sanitaire. Son adhésion à la communauté hospitalière de territoire est un gage d'efficacité, de qualité et doit favoriser la synergie entre les structures médicales dont la population a besoin. Cela doit concourir pleinement à faire de l'aménagement sanitaire du territoire une réalité.

L'hôpital de Clisson participera plus particulièrement aux filières SSR et gériatrie. Dans ce cadre et en cohérence avec le programme régional de santé, son attention se portera notamment sur la télémédecine. En effet, l'établissement de proximité gériatrique, ne dispose pas de médecins spécialistes. Les patients et les résidents accueillis au sein de l'hôpital pourront donc bénéficier de consultations spécialisées sur place par voie de téléconsultation ou au moyen de temps partagés de praticiens hospitaliers.

Enfin, les professionnels de l'hôpital de Clisson pourront également profiter de formations développées dans le cadre de la communauté hospitalière de territoire. La participation de l'hôpital de Clisson à cette nouvelle forme de coopération constitue donc un réel enrichissement pour un établissement de premier recours.

Centre hospitalier intercommunal Sèvre et Loire (Vertou et Loroux-Bottereau)

C'est tout naturellement que l'hôpital intercommunal « Sèvre et Loire » a adhéré à la communauté hospitalière de territoire 44 pour apporter sa contribution à une offre de soins publique et organisée à la population du territoire.

L'activité de l'HISL orientée majoritairement en direction des personnes âgées doit s'inscrire dans une logique de filière de soins pour que ces personnes puissent accéder facilement aux soins les plus appropriés à leurs besoins de santé, limitant autant que possible le recours aux urgences sans que cela se traduise par une «perte de chance» pour le patient.

La communauté hospitalière de territoire sera aussi pour les professionnels de santé de la communauté un lieu d'échange et de partage de leurs compétences et de leurs pratiques professionnelles et un lieu de coordination de leurs actions, élément d'attractivité pour l'exercice médical en établissement public de santé.

La communauté médicale et la direction de l'hôpital intercommunal « Sèvre et Loire » apportera sa contribution pour une CHT vivante et communautaire.

Centre hospitalier intercommunal du Pays de Retz (Pornic)

« Fruit d'une fusion réussie d'établissements sanitaires et médico-sociaux locaux, l'hôpital intercommunal du Pays de Retz a déjà pu mesurer dans son histoire récente l'intérêt d'un dialogue confiant pour nourrir les projets communs et les coopérations, en particulier avec le centre hospitalier de Saint-Nazaire, son principal partenaire et voisin.

L'adhésion à la CHT de Loire Atlantique, validé par l'ensemble des instances, vient logiquement poursuivre, en l'élargissant, cette démarche de coopération entre établissements publics, dans laquelle l'hôpital intercommunal du Pays de Retz prendra toute sa part.

En conservant et en étayant l'acquis (le partenariat de l'ex-territoire nazairien), la communauté hospitalière de territoire permettra de développer de nouvelles synergies médicales et paramédicales, au seul bénéfice du patient ».

Centre hospitalier de Corcoué sur Logne

L'hôpital de Corcoué sur Logne est un établissement public de santé à vocation gériatrique, disposant d'une capacité de 167 lits et places; il se situe dans le canton de Legé, en Loire-Atlantique méridionale, à proximité immédiate de la Vendée.

L'hôpital appartient au territoire de santé de Loire-Atlantique et développe déjà de nombreux partenariats avec les établissements publics de santé du département : prise en charge des urgences par le CHU de Nantes, prise en charge des troubles psychiatriques par le CHS de Montbert, mutualisation de prestations avec l'hôpital de Clisson ou l'hôpital intercommunal Sèvre et Loire.

La participation à la CHT apparaît donc aujourd'hui comme l'aboutissement logique de cette politique de partenariat, conduite activement depuis plusieurs années.

Les attentes de l'établissement vis-à-vis de cet outil de coopération proposé par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) » sont plurielles et s'articulent principalement autour de trois axes :

Favoriser une véritable synergie entre les établissements membres,

– développer la télémédecine entre les hôpitaux de proximité et les hôpitaux de recours

– fluidifier la filière gériatrique en développant les liens avec l'amont et l'aval,

Pour l'hôpital de Corcoué sur Logne, la CHT est un outil au service d'un projet territorial, qui regroupera les forces, mutualisera les compétences et apportera une réponse graduée et adaptée aux besoins de la population.

centre hospitalier de Châteaubriant
centre hospitalier de Nozay
centre hospitalier de Pouance

centre hospitalier
Francis Robert

Chateaubriant

Ancenis

Guérande

St-Nazaire

Nantes

Vertou

Pornic

Clisson

Corcoue-sur-Logne

hôpital
intercommunal
de Guérande

centre hospitalier
de Saint-Nazaire

centre hospitalier
intercommunal du
Pays de Retz

centre hospitalier
universitaire
de Nantes

centre hospitalier
intercommunal
Sèvre et Loire

centre hospitalier
Bel Air

centre hospitalier
Pierre Delaroche